



DOCUMENT DESTINÉ  
AUX PROFESSIONNELS  
DE LA GESTION DE  
PATRIMOINE

**SCPI**  
**SOUSCRIPTION**  
**AVEC VERSEMENTS**  
**PROGRAMMÉS :**  
accompagnez vos clients  
à leur rythme !

*Pf* **GRAND**  
**PARIS**

*Pf* **O**

*Pf* **O<sub>2</sub>**

*Pf* **HOSPITALITÉ**  
**EUROPE**

Le présent document d'information commerciale est strictement confidentiel. Vous vous engagez à conserver ce document et à ne pas le reproduire ou ne pas le communiquer à tout tiers, ni à l'utiliser sans l'accord préalable et écrit de PERIAL AM. En aucune manière ce document ne peut être communiqué à vos clients sous peine de voir votre responsabilité engagée. La rentabilité d'un investissement dans une SCPI dépend des dividendes potentiels qui vous seront versés et de l'évolution de la valeur de la part le versement des dividendes potentiels n'est pas garanti et peut évoluer de manière aléatoire, à la hausse comme à la baisse, en fonction notamment des conditions de location des immeubles, du niveau de loyer et du taux de vacance ; le délai de retrait (vente) des parts dépend de l'existence de nouvelles souscriptions ; la SCPI ne garantit ni le rachat de vos parts ni la vente ni le prix de vente. En cas de souscription de vos parts par recours à l'endettement et en cas de retrait, le produit de la cession de vos parts pourrait être insuffisant pour rembourser votre endettement.

# L'ÉPARGNE IMMOBILIÈRE AVEC DES VERSEMENTS PROGRAMMÉS

Les préoccupations d'épargne de vos clients sont de plus en plus fortes, ils ont besoin de préparer l'avenir à leur rythme : transmettre un capital, financer des études, prévoir un complément retraite...

Pour répondre à leurs besoins et donner accès à l'épargne immobilière au plus grand nombre, PERIAL Asset Management met à votre disposition **la souscription de parts de SCPI sous forme de versements programmés**.

C'est une solution d'épargne immobilière **personnalisée, digitale, disponible à tout moment** pour vos clients via leur espace privé sur [www.perial.com](http://www.perial.com), pour leur permettre de gérer et constituer un patrimoine immobilier à leur rythme, en fonction de leurs capacités d'épargne.

Evidemment, vous continuez à percevoir vos commissions à chaque souscription programmée conformément aux conventions signées avec PERIAL AM.

## CONDITIONS DE MISE EN PLACE DES VERSEMENTS PROGRAMMÉS

- Disponibles pour les 4 SCPI gérées par PERIAL AM, en pleine propriété.
- Accessibles aux clients détenteurs de parts de l'une des SCPI gérées par PERIAL AM.
- Pour tout nouveau client, il suffit de souscrire, préalablement à la mise en place des versements programmés, au nombre de parts minimum de la SCPI gérée par PERIAL AM.
- Plusieurs versements peuvent être programmés sur les 4 SCPI.

# 53%

des épargnants effectuent des virements de manière programmée\*

# 1<sup>er</sup>

**L'immobilier, placement préféré des français\***

Interrogés sur le placement considéré comme « le plus adapté pour placer son épargne sur le long terme, à 15-20 ans, pour la retraite par exemple », les français répondent en premier lieu l'immobilier.

*\*Étude annuelle « attitude et opinions des épargnants à l'égard des produits financiers » réalisée par l'Autorité de Marchés Financiers (AMF) - 2019.*

UNE SOLUTION QUI  
CORRESPOND AUX  
BESOINS DE VOS  
CLIENTS !



# COMMENT INVESTIR DANS LES SCPI GÉRÉES PAR PERIAL AM AVEC DES VERSEMENTS PROGRAMMÉS ?

1



## SÉLECTION D'UNE OU DE PLUSIEURS SCPI

Les versements programmés sont disponibles pour toutes les SCPI gérées par PERIAL AM.

2



## CHOIX DU MONTANT ET DE LA FRÉQUENCE

Le choix du montant s'effectue en nombre de parts. La fréquence peut être mensuelle, trimestrielle, semestrielle ou annuelle.

3



## SOUSCRIPTION

Signature d'un mandat autorisant PERIAL AM à effectuer les prélèvements sur le compte de vos clients. À chaque versement programmé, ils deviennent propriétaires de parts.

4



## PAIEMENT DES REVENUS TRIMESTRIELS

Chaque versement permet à vos clients de percevoir des dividendes potentiels tous les trimestres, une fois le délai de jouissance de 5 mois écoulé.

5



## MODIFICATION À TOUT MOMENT

Vos clients peuvent, depuis leur espace privé sur [www.perial.com](http://www.perial.com), modifier le montant, la fréquence, suspendre ou arrêter les versements sans frais supplémentaires.

*Pf* **GRAND PARIS**

La dynamique immobilière et économique du Grand Paris.  
Prix de la part : 544 €

*Pf* **O**

Un patrimoine diversifié dans les métropoles européennes.  
Prix de la part : 966 €

*Pf* **O<sub>2</sub>**

La première SCPI du marché avec une stratégie environnementale.  
Prix de la part : 196 €

*Pf* **HOSPITALITÉ EUROPE**

La première SCPI européenne spécialisée dans l'immobilier d'accueil.  
Prix de la part : 200 €

## FRÉQUENCES DE PRÉLÈVEMENTS

- ✓ Mensuel le 15 de chaque mois.
- ✓ Trimestriel les 15 mars, 15 juin, 15 septembre et 15 décembre.
- ✓ Semestriel les 15 juin et 15 décembre.
- ✓ Annuel le 15 du mois en fonction de la souscription.

## LES + POUR VOS CLIENTS

Grâce aux versements programmés, vos clients investissent de manière automatique et régulière dans les SCPI gérées par PERIAL AM.

### COMMENT PRÉSENTER LA SOUSCRIPTION AVEC DES VERSEMENTS PROGRAMMÉS À VOS CLIENTS ?

#### “**Personnalisable à votre rythme, sur-mesure**

Vous choisissez le nombre de parts à investir\*. Vous définissez la fréquence de votre investissement : mensuelle, trimestrielle, semestrielle, annuelle. „

#### “**Facilité de gestion, sans y penser**

Votre compte est automatiquement prélevé et vous devenez propriétaire de parts. Vous vous constituez une épargne régulière sans lourdeur administrative, c'est simple et vous gagnez du temps. „

#### “**Votre épargne immobilière grandit progressivement !**

Chaque versement programmé vous permet de percevoir les dividendes potentiels des SCPI gérées par PERIAL AM, une fois le délai de jouissance de 5 mois écoulé. „

#### “**En toute sérénité, en gérant vos versements à tout moment**

Vous investissez en fonction de vos capacités d'épargne. Vous maîtrisez votre budget et votre investissement. Vous pouvez modifier, suspendre ou arrêter vos versements et modifier vos informations personnelles sans frais supplémentaires. „

\*Dans le cadre d'une nouvelle souscription à la SCPI, sous conditions d'investir le montant minimum de parts. Les performances du passé ne préjugent pas des performances futures, l'investissement en SCPI présente un risque de perte en capital, le versement des dividendes n'est pas garanti.



### C'EST AUSSI UNE SOLUTION ADAPTÉE À LA CONSTITUTION D'UNE ÉPARGNE RETRAITE

La plupart des français ont conscience qu'ils risquent de devoir réaliser un effort d'épargne significatif pour conserver leur niveau de vie au moment de la retraite.

Les versements programmés sont particulièrement adaptés pour commencer jeune. L'effort d'épargne se fera plus en douceur et permettra, lors du passage en retraite, de générer un complément de revenu potentiel.

# + DE SERVICES POUR DÉVELOPPER ET FIDÉLISER VOS CLIENTS

AVEC LA SOUSCRIPTION DE PARTS AUX SCPI GÉRÉES PAR PERIAL AM VIA DES VERSEMENTS PROGRAMMÉS :



## + DE SIMPLICITÉ ADMINISTRATIVE

Un seul bulletin de souscription.  
Votre client est autonome  
dans la gestion de ses versements  
via son espace privé  
sur [www.perial.com](http://www.perial.com).



## + DE SATISFACTION CLIENT

Donnez de l'autonomie  
à vos clients tout en continuant  
à les conseiller  
et les accompagner dans  
leurs projets d'épargne.



## COMMISSION DE SOUSCRIPTION

Vous êtes commissionné  
à chaque versement programmé  
de vos clients.



## UNE ÉQUIPE COMMERCIALE DÉDIÉE

Vous bénéficiez  
d'un suivi personnalisé  
et d'un accompagnement  
au quotidien.



**Marie-Claire MARQUES**  
Directrice du développement  
01 56 43 11 92 - 06 48 81 37 31  
[marie-claire.marques@perial.com](mailto:marie-claire.marques@perial.com)



**Christophe DE COURTIVRON**  
Directeur des partenariats CGP  
01 56 43 11 09 - 06 71 08 75 04  
[christophe.decourtivron@perial.com](mailto:christophe.decourtivron@perial.com)



**Ninon LENOIR**  
Support commercial  
01 56 43 11 02  
[ninon.lenoir@perial.com](mailto:ninon.lenoir@perial.com)



**Léa PEYRAN**  
Chargée des partenariats  
Nord Ouest - Paris  
01 56 43 11 17 - 06 78 15 90 65  
[lea.peyran@perial.com](mailto:lea.peyran@perial.com)



**Philippe PLOMION**  
Chargé des partenariats  
Sud Est - Paris  
01 56 43 42 16 - 06 80 10 13 02  
[philippe.plomion@perial.com](mailto:philippe.plomion@perial.com)



**Maximilien LEMME**  
Chargé des partenariats  
Sud Ouest - Paris  
01 56 43 12 61 - 06 40 46 08 99  
[maximilien.lemme@perial.com](mailto:maximilien.lemme@perial.com)



**Julie ROMERA-GUILLET**  
Nord Est - Paris  
01 71 06 54 75 - 07 85 85 49 91  
[julie.romera-guillet@perial.com](mailto:julie.romera-guillet@perial.com)

## AVERTISSEMENTS

Avant d'investir dans une Société Civile de Placement Immobilier (SCPI), vous devez tenir compte des éléments et risques suivants : l'investissement dans une SCPI est un placement à long terme dont les performances sont liées à l'évolution du marché immobilier par nature cyclique et qui doit être adapté à votre objectif patrimonial dans une optique de diversification ; la durée de détention recommandée est de 8 ans au minimum ; le montant qu'il est raisonnable d'investir dans la SCPI dépend de votre patrimoine personnel, de votre horizon d'investissement et de votre souhait de prendre les risques spécifiques à un investissement dans l'immobilier, notamment le risque de faible liquidité de ce type d'investissement ; le capital investi n'est pas garanti ; l'investissement dans des parts de SCPI présente un risque de perte en capital ; la rentabilité d'un investissement dans une SCPI dépend des dividendes potentiels qui vous seront versés et de l'évolution de la valeur de la part : le versement des dividendes potentiels n'est pas garanti et peut évoluer de manière aléatoire, à la hausse comme à la baisse, en fonction notamment des conditions de location des immeubles, du niveau de loyer et du taux de vacance ; le délai de retrait (vente) des parts dépend de l'existence de nouvelles souscriptions ; la SCPI ne garantit ni le rachat de vos parts, ni la vente, ni le prix de vente. La SCPI peut avoir recours à l'endettement dans la limite de l'autorisation donnée par l'assemblée générale ; en cas de recours à l'endettement le risque de perte de votre capital serait accru ; en cas de souscription de vos parts par recours à l'endettement et en cas de retrait, le produit de la cession de vos parts pourrait être insuffisant pour rembourser votre endettement ; en outre, en cas de défaillance au remboursement du prêt consenti, les parts de la SCPI pourraient devoir être vendues, pouvant entraîner une perte de capital. Votre responsabilité à l'égard des tiers est limitée au montant de votre part dans le capital de la société. La stratégie d'investissement de la SCPI est décrite dans la Note d'information. Vous êtes invités à vous y reporter sur [www.perial.com](http://www.perial.com) ou bien au siège social de PERIAL : 34 rue Guersant - 75017 Paris.

Société de gestion : PERIAL Asset Management SAS unipersonnelle | Agrément AMF du 22/07/2014 : GP-07000034 | SIREN 775 696 446 Adresse : 34 rue Guersant - 75017 Paris | Service Clients : +33 (0)1 56 43 11 11 | [infos@perial.com](mailto:infos@perial.com) | [www.perial.com](http://www.perial.com)

créateur  
de SCPI  
depuis plus  
de 55 ans



34 rue Guersant - 75017 PARIS  
Tél. : 01 56 43 11 00 - Fax : 01 42 25 55 00  
[www.perial.com](http://www.perial.com)

PERIAL Asset Management, une filiale du groupe PERIAL

Le présent document d'information commerciale est strictement confidentiel. Vous vous engagez à conserver ce document et à ne pas le reproduire ou ne pas le communiquer à tout tiers, ni à l'utiliser sans l'accord préalable et écrit de PERIAL AM. En aucune manière ce document ne peut être communiqué à vos clients sous peine de voir votre responsabilité engagée.